

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Toutes nos factures sont payables au plus tard 30 jours après la date de la facture et sans escomptes, sauf accord contraire. Pour chaque premier enlèvement ou livraison nous demandons le paiement au comptant.
- La décision de lettres de change, les acceptations de valeurs ou des décharges postales n'impliquent ni une novation ni dérogation de cette clause.
- En cas de non-paiement indûment ou non permis une procédure judiciaire sera mise en cours.
- Le taux d'intérêt des intérêts de retard en cas de paiement tardif sera mis en charge au tarif de référence comme défini par art. 2.4 ° de la Loi de 02.08.2002 (07.08.2002).
- En cas d'absence illégale ou non autorisée de paiement une compensation forfaitaire, qui est déterminée à 10 % de la solde impayée, sera due.
- En cas d'annulation de l'ordre par l'acheteur, **avant** que la commande placée par l'acheteur est mise en production, une compensation fixe de 20 % du prix d'achat sera facturé.
- En cas d'annulation de l'ordre par l'acheteur, **après** que la commande placée par l'acheteur est mise en production et indépendamment l'achèvement de la production, le prix d'achat sera payable.
- Les commandes de moins de 200.00 €, non placées via le webshop, sont augmentées d'un montant forfaitaire de 50 % de l'offre, ceci en tenant compte de la livraison et des coûts de facturation.
- Pour être valables les plaintes concernant les livraisons doivent parvenir dans les 8 jours après date de réception des marchandises par envoi recommandé.
- En cas de conflit de n'importe quel produit livré, la responsabilité du vendeur ne s'étend en aucun cas au-delà du remboursement du prix d'achat ou du remplacement du produit reconnu par le vendeur comme défectueux.
- La reprise des marchandises livrées peut seulement avoir lieu après l'accord antérieur du vendeur. De toute façon un coût forfaitaire de 20% du montant du prix d'achat sera facturé pour frais d'administration et coûts traitants. Ce taux fixe sera sans préjudice du droit de vendeur à ses dégâts.
- Les marchandises, même franco, sont livrées au risque de l'acheteur. Le risque est transféré à l'acheteur au moment où les marchandises quittent le siège de l'entreprise.

- Pour livraison au siège de l'entreprise l'acquéreur devra enlever les marchandises dans les 30 jours après la notification, sauf indication contraire.
- En cas d'enlèvement tardif par l'acheteur, en plus du prix d'achat, les honoraires standard pour garde et d'administration s' élevant à 50 % du prix de vente seront mis en charge. Cette allocation forfaitaire sera sans préjudice du droit de vendeur à ses dégâts
- 20 minutes de débarquement des marchandises, temps d'attente inclus, sont prévues sur le lieu désigné par l'acheteur. L'acheteur fournit un chariot élévateur ou tout d'autre moyen de déchargement. Tout excès de temps prévu dans les 20 minutes pour le débarquement des marchandises sera facturé à raison de 50 euros l'heure et ceci par heure commencée.
- Toutes les commandes sont livrées sur Europalette ou demi-Europalette. Les Europalettes, enlèvement au siège de l'entreprise ou livrées sur le lieu désigné par l'acheteur, seront immédiatement retournées au siège du vendeur. A défaut , on considéra les Europalettes prises par l'acheteur et seront par conséquent facturées séparément.
- Le vendeur a une rétention de titre sur les marchandises vendues mais pas encore payées, jusqu'au paiement complet du prix d'achat.
- En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Limburg, en particulier ceux du siège du vendeur, auront compétence exclusive.
- La loi belge est applicable.